

Promotion du compostage et du broyage de proximité DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets, le Smictom de la Région de Saverne soutient les communes qui engagent des actions de gestion locale des déchets verts. Sont visés en particulier les branchages des espaces verts communaux et des habitants.

Le Smictom soutient financièrement **les opérations de broyage par une subvention à hauteur de 50% des frais engagés pour le broyage, limitée à 500€ par commune et par an**, dans la limite des frais disponibles, avec priorité aux communes pilotes du programme « une seconde vie pour mes biodéchets ».

La commune s'engage en retour à organiser une fois par an une distribution gratuite de broyat aux habitants pour faciliter le compostage (constitution d'un stock de structurant carboné) et le jardinage au naturel (paillage). Elle s'engage également à communiquer auprès des habitants sur les actions engagées.

Complément d'information : <http://www.smictomdesaverne.fr/compostage/>

Contact : Clotilde ARNAUD, 03 88 02 21 86

Description sommaire de l'opération (objectifs et contenu) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La commune (demandeur)

Nom et adresse de la commune :

.....

Personne référente à contacter :

E-mail du référent :

Tél :

Je, soussigné, sollicite une aide financière du Smictom de la Région de Saverne pour la réalisation de l'opération objet de la présente demande.

Le demandeur (date, cachet et signature)

Frais engagés

Nature des frais de broyage (location de broyeur, prestation de broyage, ...) :

.....

Coordonnées du prestataire ou loueur :

.....

Nature des autres frais (pour information) :

.....

Coût global de l'intervention (en € TTC)	
Coût du broyage (en € TTC)	
Coût pris en charge par le Smictom (en € TTC)	